

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 3641 A-GRADE 6090

Révision: 04.03.2026

Code du produit: 21653

Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise
1.1. Identificateur de produit

DINITROL 3641 A-GRADE 6090

UFI: 15PA-CMXE-900W-JCWR

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation de la substance/du mélange

Inhibiteur de corrosion

Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | | |
|----------------------|----------------------|--------------------------------|
| Société: | DINOL GmbH | |
| Rue: | Pyrmonter Strasse 76 | |
| Lieu: | D-32676 Luegde | |
| Téléphone: | + 49 (0) 5281 982980 | Téléfax: + 49 (0) 5281 9829860 |
| E-mail: | msds@dinol.com | |
| Interlocuteur: | Labor | |
| Internet: | www.dinol.com | |
| Service responsable: | msds@dinol.com | |

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

 +33(0)145425959
 centres antipoison et de toxicovigilance numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange
Règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3; H226

STOT SE 3; H336

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage
Règlement (CE) n° 1272/2008
Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:


Mentions de danger

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH208

Contient calcium sulfonate. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 3641 A-GRADE 6090

Révision: 04.03.2026

Code du produit: 21653

Page 2 de 13

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

Étiquetage particulier

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml
Mention Attention

d'avertissement:
Pictogrammes:

2.3. Autres dangers

Hydrocarbures : Cette substance ne remplit pas les critères pour les classifications CMR 1A ou 1B conformément à CLP. (< 0,1 % Benzène)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2. Mélanges
Composants pertinents

| N° CAS | Substance | | | Quantité |
|------------|---|--------------|------------------|-----------|
| | N° CE | N° Index | N° REACH | |
| | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008) | | | |
| 64742-48-9 | Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition | | | 25 - 50 % |
| | 265-150-3 | | 01-2119463258-33 | |
| | Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1; H226 H336 H304 | | | |
| 64742-65-0 | Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base - non spécifiée | | | 5 - 10 % |
| | 265-169-7 | | 01-2119471299-27 | |
| | Asp. Tox. 1; H304 | | | |
| 64742-54-7 | Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités | | | 1 - < 5 % |
| | 265-157-1 | 649-467-00-8 | 01-2119484627-25 | |
| | Asp. Tox. 1; H304 | | | |
| 61789-86-4 | calcium sulfonate | | | 1 - 5 % |
| | 263-093-9 | | 01-2119488992-18 | |
| | Skin Sens. 1B; H317 | | | |
| 68584-23-6 | Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts | | | 0,1 - 1 % |
| | 271-529-4 | | 01-2119492627-25 | |
| | Skin Sens. 1B; H317 | | | |
| 70024-69-0 | Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivatives, calcium salts | | | 0,1 - 1 % |
| | 274-263-7 | | 01-2119492616-28 | |
| | Skin Sens. 1B; H317 | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 3641 A-GRADE 6090

Révision: 04.03.2026

Code du produit: 21653

Page 3 de 13

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| N° CAS | N° CE | Substance | Quantité |
|------------|-----------|--|-----------|
| | | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA | |
| 64742-48-9 | 265-150-3 | Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition | 25 - 50 % |
| | | par inhalation: CL50 = > 10 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 3000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg | |
| 61789-86-4 | 263-093-9 | calcium sulfonate | 1 - 5 % |
| | | dermique: DL50 = 4000 - 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 16000 mg/kg Skin Sens. 1B; H317: >= 10 - 100 | |
| 68584-23-6 | 271-529-4 | Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts | 0,1 - 1 % |
| | | Skin Sens. 1B; H317: >= 10 - 100 | |
| 70024-69-0 | 274-263-7 | Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivatives, calcium salts | 0,1 - 1 % |
| | | Skin Sens. 1B; H317: >= 10 - 100 | |

Information supplémentaire

Hydrocarbons meet the requirements for not being classified as carcinogenic (<0,1% benzene alt<3% (w/w) DMSO extract (IP 346)).

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des mesures de premiers secours
Indications générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.
 Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.
 En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

Après contact avec la peau

Changer les vêtements imprégnés.
 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 Demander immédiatement un avis médical.

Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
 NE PAS faire vomir.
 Appeler immédiatement un médecin.
 Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2) Poudre d'extinction. Jet d'eau pulvérisée mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 3641 A-GRADE 6090

Révision: 04.03.2026

Code du produit: 21653

Page 4 de 13

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection individuel

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Pour des informations complémentaires, voir section 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination.

Pour le nettoyage

Assurer une aération suffisante.

Bien nettoyer les surfaces contaminées.

Ne pas rincer avec de l'eau.

Autres informations

Aucune information disponible.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Évacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 3641 A-GRADE 6090

Révision: 04.03.2026

Code du produit: 21653

Page 5 de 13

et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

Conseils pour le stockage en commun

Non indispensable.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

température maximale de stockage : < 30 °C

température minimale de stockage : > 5 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
Valeurs de référence DNEL/DMEL

| N° CAS | Désignation | Voie d'exposition | Effet | Valeur |
|------------|---|-------------------|------------|--------------------------|
| 64742-54-7 | Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités | | | |
| | Salarié DNEL, à long terme | par inhalation | local | 5,58 mg/m ³ |
| | Salarié DNEL, à long terme | par inhalation | systémique | 2,73 mg/m ³ |
| | Salarié DNEL, à long terme | dermique | systémique | 0,97 mg/kg p.c./jour |
| 61789-86-4 | calcium sulfonate | | | |
| | Salarié DNEL, à long terme | dermique | systémique | 3,33 mg/kg p.c./jour |
| | Salarié DNEL, à long terme | dermique | local | 1,03 mg/cm ² |
| | Consommateur DNEL, à long terme | par inhalation | systémique | 2,9 mg/m ³ |
| | Consommateur DNEL, à long terme | dermique | systémique | 1,667 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateur DNEL, à long terme | dermique | local | 0,513 mg/cm ² |
| | Consommateur DNEL, à long terme | par voie orale | systémique | 0,8333 mg/kg p.c./jour |
| | Salarié DNEL, à long terme | par inhalation | systémique | 11,75 mg/m ³ |

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 3641 A-GRADE 6090

Révision: 04.03.2026

Code du produit: 21653

Page 6 de 13

Valeurs de référence PNEC

| N° CAS | Désignation | Valeur |
|---|-------------------|-----------------|
| Milieu environnemental | | |
| 61789-86-4 | calcium sulfonate | |
| Eau douce | | 1 mg/l |
| Eau de mer | | 1 mg/l |
| Sédiment d'eau douce | | 226000000 mg/kg |
| Sédiment marin | | 226000000 mg/kg |
| Intoxication secondaire | | 16667 mg/kg |
| Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées | | 1000 mg/l |
| Sol | | 271000000 mg/kg |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protections sur les côtés (EN 166)

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués (EN ISO 374):

FKM (caoutchouc fluoré) période de latence: 480 min.

NBR (Caoutchouc nitrile) période de latence: 480 min.

Épaisseur du matériau des gants : > 0,12 mm

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Remplacer en cas d'usure.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection de la peau

Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Protection respiratoire

Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre.

appareil respiratoire à filtre anti-gaz (EN 141)., Matière/fluide filtrant: A

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|------------------|-----------------|
| L'état physique: | Liquide |
| Couleur: | marron clair |
| Odeur: | caractéristique |
| Seuil olfactif: | non déterminé |

Testé selon la méthode

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 3641 A-GRADE 6090

Révision: 04.03.2026

Code du produit: 21653

Page 7 de 13

| | |
|--|---|
| Point de fusion/point de congélation: | non déterminé |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | 150 °C |
| Inflammabilité: | non déterminé |
| Limite inférieure d'explosivité: | 0,6 vol. % |
| Limite supérieure d'explosivité: | 7 vol. % |
| Point d'éclair: | 40 °C |
| Température d'auto-inflammation: | 240 °C |
| Température de décomposition: | non déterminé |
| pH-Valeur: | non déterminé |
| Viscosité cinématique: | non déterminé |
| Hydrosolubilité: | Non miscible |
| Solubilité dans d'autres solvants non déterminé | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau: | non déterminé |
| Pression de vapeur: (à 20 °C) | 1,0 hPa |
| Densité (à 20 °C): | 1,06 - 1,10 g/cm ³ DIN 51757 |
| Densité de vapeur relative: | non déterminé |
| Caractéristiques des particules: | non applicable |

9.2. Autres informations
Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

non déterminé

Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

non déterminé

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en solvant:

30,4 %

Teneur en corps solides:

68 - 72 %

Point de ramollissement:

non déterminé

Viscosité dynamique:

non déterminé

Durée d'écoulement:

60 - 70 s 4 DIN EN ISO 2431

(à 23 °C)

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

10.2. Stabilité chimique

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 3641 A-GRADE 6090

Révision: 04.03.2026

Code du produit: 21653

Page 8 de 13

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmé calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

| N° CAS | Substance | | | | |
|------------|--|------------------------|--------|--------|---------|
| | Voie d'exposition | Dose | Espèce | Source | Méthode |
| 64742-48-9 | Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition | | | | |
| | orale | DL50 > 5000 mg/kg | Rat | | |
| | cutanée | DL50 > 3000 mg/kg | Lapin | | |
| | inhalation (4 h) vapeur | CL50 > 10 mg/l | Rat | | |
| 61789-86-4 | calcium sulfonate | | | | |
| | orale | DL50 16000 mg/kg | Rat | | |
| | cutanée | DL50 4000 - 5000 mg/kg | Lapin | | |

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contient calcium sulfonate. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune information disponible.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 3641 A-GRADE 6090

Révision: 04.03.2026

Code du produit: 21653

Page 9 de 13

Information supplémentaire référentes à des preuves

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expériences tirées de la pratique

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

Potentiel de troubles endocriniens Aucune information disponible.

Autres informations

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Information supplémentaire

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour le mélange.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Ne pas mélanger à d'autres déchets.

Code d'élimination des déchets - Produit

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 3641 A-GRADE 6090

Révision: 04.03.2026

Code du produit: 21653

Page 10 de 13

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
Transport terrestre (ADR/RID)

| | |
|--|---------------------|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: | UN 1139 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | SOLUTION D'ENROBAGE |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 3 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | III |
| Étiquettes: | 3 |



| | |
|---|-----|
| Code de classement: | F1 |
| Quantité limitée (LQ): | 5 L |
| Quantité exceptée: | E1 |
| Catégorie de transport: | 3 |
| N° danger: | 30 |
| Code de restriction concernant les tunnels: | D/E |

Transport fluvial (ADN)

| | |
|--|---------------------|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: | UN 1139 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | Solution d'enrobage |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 3 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | III |
| Étiquettes: | 3 |



| | |
|------------------------|-----|
| Code de classement: | F1 |
| Quantité limitée (LQ): | 5 L |
| Quantité exceptée: | E1 |

Transport maritime (IMDG)

| | |
|--|------------------|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: | UN 1139 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | COATING SOLUTION |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 3 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | III |
| Étiquettes: | 3 |



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 3641 A-GRADE 6090

Révision: 04.03.2026

Code du produit: 21653

Page 11 de 13

| | |
|-------------------------|----------|
| Marine polluant: | no |
| Dispositions spéciales: | 955 |
| Quantité limitée (LQ): | 5 L |
| Quantité exceptée: | E1 |
| EmS: | F-E, S-E |

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

| | |
|--|------------------|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: | UN 1139 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | COATING SOLUTION |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 3 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | III |
| Étiquettes: | 3 |



| | |
|--|-------|
| Dispositions spéciales: | A3 |
| Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): | 10 L |
| Passenger LQ: | Y344 |
| Quantité exceptée: | E1 |
| IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): | 355 |
| IATA-Quantité maximale (avion de ligne): | 60 L |
| IATA-Instructions de conditionnement (cargo): | 366 |
| IATA-Quantité maximale (cargo): | 220 L |

14.5. Dangers pour l'environnement

| | |
|---------------------------------|-----|
| DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: | Non |
|---------------------------------|-----|

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention Matières liquides inflammables

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28, Inscription 40, Inscription 75

| | |
|---|---------------------------|
| Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures: | 30,42 % 328,5 g/l |
| Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): | P5c LIQUIDES INFLAMMABLES |

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

Respecter la législation nationale sur les produits chimiques

Législation nationale

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 3641 A-GRADE 6090

Révision: 04.03.2026

Code du produit: 21653

Page 12 de 13

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

Information supplémentaire

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations
Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 11,16.

Abréviations et acronymes

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables, catégorie de danger 3
 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration, catégorie de danger 1
 Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1B
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service
 LC50: Lethal concentration, 50%
 LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| Classification | Procédure de classification |
|--------------------|-------------------------------------|
| Flam. Liq. 3; H226 | Sur la base des données de contrôle |
| STOT SE 3; H336 | Méthode de calcul |

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 EUH208 Contient calcium sulfonate. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Cette fiche de données de sécurité contient uniquement des informations relatives à la sécurité et ne remplace pas les informations ou les spécifications du produit.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006, article 31, tel que modifié

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 3641 A-GRADE 6090

Révision: 04.03.2026

Code du produit: 21653

Page 13 de 13

par le Règlement (UE) 2020/878.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)